

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Signature de la convention de partenariat entre le district et la ville de Perpignan pour les Finales des Coupes et Challenges pour 3 saisons (de gauche à droite Sébastien Ménard Adjoint aux Sports et Marc WATTELLIER Président Délégué du District)

OFFICIEL 66 N°33 DU 04/04/25 SAISON 2024/2025

**L'OFFICIEL 66 N°33 DU 04/04/25
SAISON 2024/2025**

Page 1 sur 22



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11
770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66 Saison 2024/2025

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 – 14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à 12h – 14h à 17h.

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...):

↓
06 10 84 48 53

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Tirages des ½ Finales de Coupes du Roussillon Jeunes et Séniors au Parc des Sports de Perpignan

Ce jeudi soir 27 mars en présence d'une cinquantaine de représentants de clubs et de membres du District de Football des Pyrénées-Orientales, au Parc des Sports du Moulin à Vent de Perpignan, **un double événement s'est concrétisé** : le tirage des demi-finales des Coupes du Roussillon jeunes et séniors ainsi que la signature du partenariat sur trois ans concernant l'organisation des finales entre le District représenté par son président délégué Marc Wattellier et la Ville de Perpignan, représenté par Sébastien Ménard, l'adjoint aux sports :

- **le Jeudi 29 mai pour les jeunes** U13, U15, U17 et U19, U15F
- **et le Dimanche 15 juin pour les séniors** : Challenge Legoff Fém. à 8, CR à 8F, CR à 11F, Challenge Bazataqui (M), CR Seniors (M). Ce sont 10 finales qui sont programmées !

Une belle soirée marquant une nouvelle étape dans le partenariat historique signé entre la Ville de Perpignan et le District pour accueillir, pendant trois ans, toutes les finales de Coupe du Roussillon à Perpignan, au Parc des Sports.

« **Nous voulons vraiment que ce soit la grande fête du foot catalan** » expliquait Sébastien MENARD, l'élu qui promet un décorum jamais vu dans le département.

« **Faire de ces finales le rendez-vous incontournable du football départemental, en proposant un événement nouveau, spectaculaire et moderne. Grâce à cet accord pluriannuel, nous avons le temps d'installer un cadre unique pour mettre en lumière les équipes finalistes et accueillir dans les meilleures conditions les milliers de supporters attendus grâce à de nombreuses nouveautés et surprises !**

Mais c'est bien le terrain qui désignera les finalistes, puisque les clubs devront d'abord se qualifier lors des demi-finales disputées le 12 avril pour les U13, les 26 et 27 avril pour les U15, U17 et U19 et le 20 avril pour les séniors. A noter que les matches seront filmés et diffusés en direct et que cette saison, c'est le Sporting Perpignan Nord qui sera club support.



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Les tirages des ½ finales par les membres de la Commission des Championnats



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



L'amicale des éducateurs de football

Partager notre amour du football. Défendre ses valeurs. Rassembler les éducateurs, les soutenir, les accompagner dans leur formation et dans leur fonction au quotidien.

Créer et maintenir des liens d'amitié

Le partage, c'est aussi mieux connaître les autres éducateurs, trouver par l'échange des centres d'intérêts sur tel ou tel thème de football ou d'autres valeurs autour.

La convivialité est le dénominateur commun de notre famille. Passer de bons moments ensemble autour d'une discussion, d'un repas ou d'un tournoi ne peut que favoriser les liens d'amitié qui nous unissent.

4ème TOURNOI DE SIXTE « Trophée Jean Marie LAWSNICZAK » DE L'AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DES P.O LE SAMEDI 14 JUIN 2025 A CANET EN ROUSSILLON

L'objectif de ce tournoi est que les clubs puissent créer des équipes d'éducateurs, de dirigeants, d'arbitres de tout âge et la mixité est possible et même possibilité d'équipes vétérans avec obligation d'avoir deux ou trois éducateurs adhérents à l'AEF des P.O. dans l'équipe.

Cela permet de développer les liens entre éducateurs et de connaître les différents acteurs présents sur nos terrains du département.

Pour l'inscription dernier délai : le lundi 9 Juin 2025

Contacts :

Tel : 06.12.83.75.20

Tel : 06.26.43.27.81

Tel : 06.11.57.71.45

**Le Journal Officiel du District de Football
des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**

4^{ème} EDITION
TOURNOI DE SIXTE
DE L'AMICALE DES ÉDUCATEURS DE FOOTBALL DES PO

TROPHÉE
JEAN-MARIE LAWNICZACK

22 €
INSCRIPTION +
REPAS + TOMBOLA

UN WEEK-END POUR 2
PERSONNES SUR LA COSTA BRAVA

SAMEDI 14 JUIN 2025 de 8h à 17h

Stade St Michel
Rue du STADE
CANET EN ROUSSILLON

HOTLINE : 06.12.83.75.20 | 06.26.43.27.81 | 0611.57.71.45

**L'OFFICIEL 66 N°33 DU 04/04/25
SAISON 2024/2025**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Formation Jeunes Bénévoles Futurs Dirigeants - lundi 14 au vendredi 18 avril 2025 - Saint-Cyprien



Rejoins la formation "Jeunes Bénévoles Futurs Dirigeants" ! Une semaine pour booster ton engagement, acquérir des compétences clés et faire la différence dans ton asso. Un vrai plus pour toi et ton avenir ! #Engagement #Leadership #Parcoursup !

Date : lundi 14 au vendredi 18 avril 2025 de 8h30 à 17h

Lieu : Grand Stade des Capellans - Saint-Cyprien

Contenu : femmes et sport, santé, organisation du sport, gestion associative, développement durable, etc. ainsi qu'une session de formation PSC1.

Public : les jeunes de 16 à 25 ans

Lors de chaque journée les jeunes pourront profiter d'animations sportives.

Cette formation est GRATUITE ! Les frais (formations, PSC1, repas, animations sportives quotidiennes) sont entièrement pris en charge par le CDOS 66.

[Inscription à la formation](#)

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur plénier

REUNION PLENIERE DU 03/04/25 – PV N°5

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Vice-Président : Hassan ACHLOUJ (excusé)

Secrétaire Général : Christophe SALMERON

Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC (excusée)

Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI

Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ

Membres présents : Gérard ANCEL, Jean-Luc GARCIA, Vincent GRISORIO, Miguel GONZALEZ, Nelson MARTINS, Marc PAULY, José PICHENEY

Excusés : Benjamin GEORGEL, Roger MARTIN, Didier ROMERO

Assistent : Olivier ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente à la majorité, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de **la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

CNOSF : du 05/03/25, informant que par courriels des 28 janvier, 11, 19 et 25 février 2025, une demande de conciliation auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en vertu des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport, relative à un litige opposant M. DUPRE et l'association FC BARCARES MEDITERRANEE, au district de football des Pyrénées-Orientales.

...Dans ces conditions le Président de la conférence des conciliateurs constate que la demande des requérants est manifestement dénuée de fondement et doit être déclarée irrecevable en application de l'article R.141-16 du code du sport, qui dispose que « Le président de la conférence des conciliateurs effectue un contrôle préalable de la demande de conciliation. Le président notifie sans délai, par décision motivée, le rejet de la demande lorsqu'elle : [...] 3° Est manifestement mal fondée ».

Une telle décision ne prive néanmoins pas les requérants de la possibilité, s'ils si croient fondés, de saisir les juridictions compétentes du présent litige. **Pris note.**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Cabinet AT Associés : du 25/02/25, confirmant l'acceptation du mandat de Commissaire aux Comptes suite à l'AG du District du 09/12/24. Mme Anne-Sophie SIMON a été désignée associée responsable du dossier en plus de Mme Claire GRABIELLE. **Pris note.**

FINALES COUPES DU ROUSSILLON ET CHALLENGES 2025 AU PARC DES SPORTS DE PERPIGNAN

Dimanche 15 JUN 2025 FINALES COUPES ET CHALLENGES		
HORAIRES	MATCHES	
9H30	FOOT A 8	FEMININES « CHALLENGE LE GOFF »
11H30	FOOT A 8	FEMININES A 8 - CR
14H00	FOOT A 11	FEMININES A 11 - CR
16H30	FOOT A 11	CHALLENGE SENIORS « BAZATAQUI »
19H00	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

FINALE COUPES DU ROUSSILLON – JEUDI DE L'ASCENSION - 29 MAI 2025		
HORAIRES	MATCHES	
9H30	FOOT A 8	CR U15 FEMININES
11H30	FOOT A 8	COUPE DU ROUSSILLON U13 GARCONS Tirs au but AVANT LE MATCH
14H00	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON U15 GARCONS
16H30	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON U17 GARCONS
19H00	FOOT A 11	COUPE DU ROUSSILLON U19 GARCONS



AG DU DISTRICT

L'assemblée générale du District aura lieu le vendredi 20/06/25 à 19h00 (enregistrement des pouvoirs à 18h30 précises) à la salle Joffre de Villelongue de la Salanque. Conformément à l'article 12.5.2 des Statuts du District, les questions que les clubs souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent être adressés au Comité Directeur au moins trente (30) jours avant la date de l'AG, soit le mercredi 21/05/25 avant minuit (secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- Interventions de Marc et Christophe : organisation des finales départementales, CNOSEF, avocats, CTDAP – PPF, AT et associés, modification des règlements des astreintes
 - o L'article 7 des épreuves officielles (astreinte district en dehors des heures d'ouverture du district) a été étudié et validé. Il entrera prochainement en application.
- Intervention de Miguel GONZALEZ et Régis SANCHEZ : harmonisation des règlements
- Intervention de Gérard ANCEL : Séminaire CDTIS
- Présentation et approbation des conventions : DNS / Ville de Perpignan
- Sponsoring
- Soirée des bénévoles à Clairefontaine
- Fête du foot féminin en Cerdagne
- Compte rendu de la réunion avec les présidents des clubs, Festival Foot U13 Pitch et réforme de la pratique des U6 à U13 par Olivier ASTRUIT
- RDV avec Nicolas POTTIER pour mise en place CDTA territoire. Seront présents : Hassan ACHLOUJ, Boris GIL, Jean-Luc GARCIA
- Demande d'aide de l'AEF : validée
- Questions diverses
- Tour de table et clôture de la séance

Prochaine réunion plénière le lundi 28/04/25

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 01/04/25 – PV N°30

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD.

Excusé : Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Tirages des ½ Finales de Coupes du Roussillon Jeunes et Séniors le 27/03/25 au Parc des Sports de Perpignan

U13 Matches le 12/04/25

THUIR	CANET
CABESTANY	RIVESALTES

U15 Matches le 27/04/25

ILLE NEFIACH	PERPIGNAN NORD
USEPMM	ALBERES ARGELES

U17 Matches le 27/04/25

THUIR	PRADES
CANET	CERDAGNE

U19 Matches le 27/04/25

PAC	THUIR
ENTENTE BOULOU CERET	CANET

SENIORS Matches le 20/04/25

CLAIRA ST LAURENT	PERPIGNAN NORD
OCP ou LE BOULOU	CANET



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

SENIORS

CORRESPONDANCE

FC CERET : du 28/03/25, suite à la décision du Comité Directeur (réunion plénière du 19/11/24 PV N°4 OFFICIEL 66 N°20 du 20/12/24), demandant à jouer le match D1 CERET / VILLELONGUE du 20/04 à 18h. L'éclairage de Céret répondant au critère fixé par le Comité de Direction (Classement E7) et la demande ayant été formulée 3 semaines avant la rencontre, la Commission donne avis favorable, en application de l'Article 6 des épreuves officielles.

JEUNES

MATCHES REMIS – NON-JOUES LES 29-30/03/25

Tous les matches de jeunes ci-dessous peuvent se jouer en semaine sur accord écrit des deux clubs

- U15 D1 CABESTANY / RFCT N°30125150 : remis au 19/04 (déjà 1 match pour RFCT le 12/04)
- U15 D2 B CABESTANY 2 / CLAIRA ST LAURENT 3 N°30157207 : remis au 12/04
- U15 D1 SALEILLES / ENT. VALLESPER ASPRES N°30127594 : remis au 19/04 (VALLESPER ASPRES a déjà un match remis au 12/04)
- U15 D1 CERDAGNE / BAHU PEZILLA N°30125286 : remis au 19/04 (CERDAGNE a déjà un match remis le 12/04)
- U15 D2 A BAGES VILLENEUVE / ARGELES 3 N°301326583 (1 match remis pour chacun des clubs le 12/04 et le 19/04 : reporté au 26/04)
- U15 D2 A CLAIRA ST LAURENT 2 / THUIR 2 N°30158194 (1 match remis le 19/04 pour Clairra) : reporté au 12/04
- U15 D2 P/A US BOMPAS / FC PIA N°30160548 : remis au 19/04 (1 match remis pour PIA le 12/04)
- U17 D1 BECE / CERDAGNE 2 N°30125085 : remis au 19/04
- U15 D2 BECE / BOMPAS 2 N°30156995 : remis au 12/04
- U13 Animation B BECE / PIA N°30160413 : remis au 12/04
- U13 Animation D BECE / AFC 2 N°30142697 : remis au 12/04
- U15 D2 P/B du 29/03 CANOHES TOULOUGES / OC PERPIGNAN 2 N° 30157206 : remis au 02/04 (accord des 2 clubs)
- U13 Animation D POLLESTRES 3 / CLAIRA ST LAURENT 3 N°30142699 : remis au 12/04

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- U13 Interdistrict USEPMM / HAUT MINERVOIS N°30147658 : remis au 19/04 (Haut Minervois a déjà 1 match remis le 12/04)
- U13 D1 POLLESTRES / RFCT N°30156543 : remis au 12/04
- U12 Niveau 1 SALEILLES / CABESTANY N°53054750 : remis au 12/04
- U12 Niveau 1 CANET / PHOENIX N°53054753 : remis au 12/04
- U12 Niveau 1 BAGES VILLENEUVE / LE SOLER N°53054755 remis au 12/04
- U13 Interdistrict RIVESALTES / GOAL N°30147657 : remis au 27/04 (déjà des matches les 12 et 19/04)
- U13 Animation D PRADES 2 / VILLELONGUE 2 N°30155886 : remis au 12/04
- U13 Animation E THUIR / LE BOULOU N°53054309 : inversé et remis au 02/04 (accord des 2 clubs)
- U13 Animation A PERPIGNAN MEDITERRANEE 2 / CANET 4 N°30142560 remis au 12/04
- U13 Animation B PERPIGNAN MEDITERRANEE 3 / VILLELONGUE N°30142607 remis au 12/04
- U12 Niveau 2 PERPIGNAN MEDITERRANEE / CERDAGNE N°30156408 : remis au 19/04 (Cerdagne a déjà 1 match remis au 12/04)
- U13 Animation E PERPIGNAN MEDITERRANEE 5 / ST CYPRIEN N°53054310 : remis au 12/04
- U13 Animation B CANET 3 / PERPIGNAN NORD 2 N°30142603 : remis au 02/04 (accord des 2 clubs).
- U13 Animation A OCP / BARCARES N°30142561 : remis au 12/04
- U13 Animation B SALEILLES / RIVESALTES N°30160440 : remis au 12/04
- U13 Animation C PERPIGNAN NORD 5 / ASPTT N°30142653 : remis au 19/04 (l'ASPTT a déjà 1 match remis le 12/04)
- U13 Animation C POLLESTRES 2 / THUIR 2 N°30157853 : remis au 19/04 (déjà 1 match remis au 12/04 pour THUIR)
- U13 Animation F LE SOLER 2 / POLLESTRES 4 N°30161022 : remis 12/04
- U12 Niveau 2 CABESTANY / USEPMM N°30137167 : remis 12/04
- U13 Elite CABESTANY / PERPIGNAN MEDITERRANEE N°30141705 : remis au 12/04
- U15 D1 THUIR / LE SOLER N°301244677 : remis au 12/04

DEFIS TECHNIQUES : LE POINT SUPPLEMENTAIRE AU CLASSEMENT

Journée des 29 et 30/03/25

- Match U13 Elite ARGELES / AFC
 - Score initial : 2 – 0
 - ▶ Défi remporté par ARGELES : + 1 point au classement
- Match U13 Elite LE SOLER / THUIR
 - Score initial : 0 – 2
 - ▶ Défi remporté par LE SOLER : + 1 point au classement

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Match U13 Animation A CERET / PRADES
 - Score initial : 3 – 1
 - ▶ Défi remporté par PRADES : + 1 point au classement
- Match U13 Animation A BAHO PEZILLA / ATAC
 - Score initial : 2 – 2
 - ▶ Défi remporté par BAHO PEZILLA : + 1 point au classement
- Match U13 Animation A ILLE NEFIACH / PERPIGNAN NORD
 - Score initial : 7 – 3
 - ▶ Défi remporté par ILLE NEFIACH : + 1 point au classement
- Match U13 Animation B ASPRES / BOMPAS
 - Score initial : 1 – 2
 - ▶ Défi remporté par BOMPAS : + 1 point au classement
- Match U13 Animation C ST JACQUES / BAHO PEZILLA
 - Forfait BAHO PEZILLA
 - ▶ + 1 point au classement de ST JACQUES
- Match U13 Animation C USEPMM / PHOENIX
 - Score initial : 2 – 3
 - ▶ Défi remporté par USEPMM : + 1 point au classement
- Match U13 Animation D FOURQUES TROUILLAS / VINCA
 - Score initial : 3 – 3
 - ▶ Défi remporté par FOURQUES TROUILLAS : + 1 point au classement
- Match U13 Animation E VILLENEUVE RIVIERE / PIA
 - Score initial : 7 – 2
 - ▶ Défi remporté par VILLENEUVE RIVIERE : + 1 point au classement
- Match U13 Animation E FENOUILLEDES / CABESTANY
 - Forfait de CABESTANY
 - ▶ + 1 point au classement pour FENOUILLEDES
- Match U13 Animation E ILLE NEFIACH / CLAIRA ST LAURENT
 - Score initial : 2 – 6
 - ▶ Défi remporté par CLAIRA ST LAURENT : + 1 point au classement
- Match U13 Animation F ARGELES / ASPRES
 - Score initial : 0 – 11
 - ▶ Défi remporté par ASPRES : + 1 point au classement
- Match U13 Animation E BANYULS / RFCT
 - Score initial : 2 – 1
 - ▶ Défi remporté par BANYULS : + 1 point au classement

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

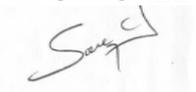
- Match U13 Interdistrict CLAIRMONTAISE / THONGUE ET LIBRON
 - Score initial : 4 – 2
 - ▶ Défi remporté par CLAIRMONTAISE : + 1 point au classement
- Match U13 Interdistrict CANET / BEZIERS
 - Score initial : 2 – 2
 - ▶ Défi remporté par CANET : + 1 point au classement
- Match U13 Interdistrict AGDE / CARCASSONNE
 - Score initial : 4 – 2
 - ▶ Défi remporté par CARCASSONNE : + 1 point au classement
- Match U13 D1 ATAC / ARGELES
 - Score initial : 4 – 3
 - ▶ Défi remporté par ATAC : + 1 point au classement
- Match U13 D1 CLAIRA ST LAURENT / CERDAGNE
 - Score initial : 2 – 0
 - ▶ Défi remporté par CERDAGNE : + 1 point au classement
- Match U13 D1 FOURQUES TROUILLAS / USEPMM
 - Score initial : 2 – 6
 - ▶ Défi remporté par FOURQUES TROUILLAS : + 1 point au classement
- Match U12 Niveau 1 ARGELES / ATAC
 - Score initial : 5 – 4
 - ▶ Défi remporté par ARGELES : + 1 point au classement
- Match U12 Niveau 2 THUIR / RFCT
 - Score initial : 2 – 5
 - ▶ Défi remporté par THUIR : + 1 point au classement
- Match U12 Niveau 2 CLAIRA ST LAURENT / PERPIGNAN NORD
 - Score initial : 6 – 4
 - ▶ Défi remporté par CLAIRA ST LAURENT : + 1 point au classement

Rappel important à tous les clubs dont le terrain n'est plus homologué, la demande doit-être faite rapidement pour pouvoir jouer en toute sérénité et en sécurité.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
R. SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES FEMININES

REUNION DU 02/04/25 – PV N°8

Présents : Olivier DUBUISSON, Annick COUEFFEC, Katia GOZZO, Emmanuelle SIMON
BAIG

Excusé : François BARZIC

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Tirage ½ FINALES DE CHALLENGE LE GOFF

► Matches le 11/05/25

FC LE BOULOU SJPC	ASC ST NAZAIRE
AS PRADES	FC FEMININ ST FELIU D'AVALL

Tirage ½ FINALES DE COUPE DU ROUSSILLON U15F

► Match le 12/04/25

CABESTANY OC	AS PRADES
--------------	-----------

► Match le 26/04/25 au plus tard ou en semaine sur accord écrit des 2 clubs (le groupement PHOENIX a des matches de Ligue remis au 12/04 et 19/04)

ESPOIR FEMININ ou *CLAIRA ST LAUR.	GROUPEMENT PHOENIX
------------------------------------	--------------------

* Match du tour précédent en Statuts et Règlements.

La coordonnatrice - Annick COUEFFEC



AMENDES FOOT ANIMATION

PV N°9 – Journée du 15/03/25

U9

-Poule E :
ATAC : FDM non parvenue après 1^{er} rappel : 60 €

U10

-Poule C :
PIA : FDM non parvenue après 1^{er} rappel : 60 €

FORFAITS D'EQUIPES

-U11 Poule E
CHAMPIONS ST JACQUES : 50 €

- U8 Poule A
ATAC OC : 50 €

- U10 Poule D
ATAC OC : 50 €

- U11 Poule D
CANET RFC : 50 €



Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 02/04/25 PV N°25

Président : Roger MARTIN (présence partielle)

Secrétaire de séance : Joseph PISCITELLO

Présents : Didier CHOBEAUX, Hassan KOTANI, Gérard PEREZ

Présent partiellement : Vincent GRISORIO

Excusés : Nicolas GADEA, Pierre-Luc SICARD, Jean-Pierre SOJAT

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

Match CR U15 F du 29/03/25 N°30088702

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 1

Vu :

- La feuille de match.
- Le courriel transmis par l'arbitre officiel de la rencontre.
- Le courriel de FC CLAIRA SAINT LAURENT qui confirme l'impossibilité de faire jouer la rencontre par manque d'effectif pour son équipe.

▪ Attendu que l'équipe du FC CLAIRA SAINT LAURENT ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

▪ Considérant que, conformément aux dispositions de l'Article 37 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District, l'arbitre a dû constater l'absence des joueuses pour FC CLAIRA SAINT LAURENT.

PCM : La CRC, statuant en 1^{er} ressort, donne match **perdu par forfait au FC CLAIRA SAINT LAURENT** pour en reporter le bénéfice à PERPIGNAN ESPOIR FEMININ, qualifié pour le tour suivant, et transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ I 3 - 0F FC CLAIRA SAINT LAURENT I



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ De plus, la CRC inflige une amende de **60€** pour forfait au FC CLAIRA SAINT LAURENT (Cf. tarifs et amendes 2024/2025).

• *La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal L'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.*

Match D2 du 30/03/25 N°28770088

FC CLAIRA ST LAURENT 2 / US BOMPAS 1

Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match déposées par BOMPAS US, pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.
- Le listing des joueurs du FC CLAIRA SAINT LAURENT ayant participé aux matches de championnat de départemental 2 du district des Pyrénées-Orientales.

▪ Considérant d'une part, les dispositions de l'article 20 des épreuves officielles de l'annuaire du district des PO qui précisent que : ne peuvent participer dans une équipe inférieure disputant une épreuve de District, plus de trois joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison, à plus de 10 matches avec l'une des équipes supérieures du club disputant une compétition Nationale, Régionale ou Départementale.

▪ Considérant d'autre part, que seulement trois joueurs du FC CLAIRA SAINT LAURENT, ayant pris part à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure du club, ont été alignés sur la feuille du match citée en rubrique et que, par conséquent, le club n'était pas en infraction.

PCM : La C.R.C, jugeant en 1^{ère} Instance, dit qu'il y a lieu de **rejeter les réserves de BOMPAS US comme non fondées**, confirme le résultat du match acquis sur le terrain et, transmet le dossier à la commission compétente pour homologation :

FC CLAIRA SAINT LAURENT II 2 - 0 BOMPAS US I

▪ Les frais de confirmation de réserves (**50 €**) seront débités sur le compte de BOMPAS US, article 34 des épreuves officielles de l'annuaire du District des P.O.

▪ A noter que M. GRISORIO Vincent, dirigeant à CABESTANY, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

• *La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal L'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.*

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U15 F TERRITOIRE du 09/03/25 N°29717900

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1 / AS PRADES 1

REPRISE DE DOSSIER

- La Commission des Règlements et Contentieux :
 - déclare que le dossier a été soumis à l'instruction, conformément à l'article 3.3.2.1. de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, en ce qui concerne Melle BOUTCHACHA Zohra licence n°9602821442, joueuse et le club de PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1 ;
Motif : suspicion de fraude sur identité d'une joueuse
- Après relecture des différentes pièces du dossier et lecture du rapport de l'instructeur nommé par le comité de direction du district de football des Pyrénées Orientales.
 - Convoque, conformément à l'article 3.3.4.2.1 de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, les personnes suivantes munies d'une pièce d'identité, pour sa réunion du mercredi 16 avril, à 18 heures 30 :
- . Monsieur HADJ Brahim Ahmed licence N°9602384927, arbitre officiel de la rencontre

. PRADES AS 1 :

Mademoiselle TARDY Emy, licence n°9604208765

La joueuse susnommée, mineure, se présentera à la convocation du district accompagnée soit d'un parent soit d'un dirigeant responsable et porteur d'une autorisation parentale.

- . Madame HALLOU Nacera licence n°1495324322, entraîneur

. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1 :

Mademoiselle BOUTCHACHA Zohra, licence n°9602821442

Mademoiselle BOUTCHACHA Layssa, licence n°9602821659

Mademoiselle MGHOUBECH, shirine, licence n°9603839826

Les 3 joueuses susnommées, mineures, se présenteront à la convocation du district accompagnées soit d'un parent soit d'un dirigeant responsable et porteur d'une autorisation parentale.

- . Madame BENTOT Samya, présidente du club et inscrite sur la feuille de match, licence n°2544988885

- . Monsieur MOKHTARI Mohamed, entraîneur inscrit sur la feuille match, licence N°1465320189

► **Les licenciés et le club de PERPIGNAN ESPOIR FEMININ, peuvent :**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

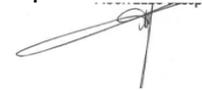
- présenter leurs observations écrites préalablement à l'audience ;
- être assistés d'un interprète dans le cas où ils ne parlent pas suffisamment la langue française ;
- être assistés ou représentés par toute personne de leur choix (si dirigeants : 3 maximum) ;
- consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;
- demander, 48 heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de leur choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance ;
- le président de la commission pouvant refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives ;
- Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, ils disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir.

▪ A noter que Mr MARTIN Roger, dirigeant à l'Entente Conflentoise, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

Le Président
Roger MARTIN



Le Secrétaire de séance
Joseph PISCITELLO



Prochaine réunion le 09/04/25



Commission Départementale des Arbitres

Procès-verbal de la réunion de bureau du 21 novembre 2024

Présents : ACHLOUJ Hassan - AZARGUI Faissal - Bruno CAZORLA – DEMANNE Bertrand
– GUERIoT Christophe – GIL Boris – REYES Ludovic – ROMERO Didier

1) Nomination

- À la suite de la réunion du 3 octobre 2024 et avec l'accord du Comité Directeur du District, Mr Kévin DOUAY est nommé Secrétaire adjoint de la CDA et du Conseil de l'Ordre.

Le Président
Boris GIL



Le Secrétaire
Bruno CAZORLA



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

REUNION DU 02/04/25 - PV N°29 : ouverture de la séance à 16h00

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : ANCEL Gérard, Gérard DUQUESNE (présence partielle)

Présents : Marie-France MARTIN (présence partielle), Michel RAMONEDA, Jean-Claude RICHARD

Représentant des Arbitres : Didier ROMERO (présence partielle)

Excusé : Jean-Louis MERMET

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O ou DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE (pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme et, pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club). Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

► dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

o rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers

o et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

LE PRÉSIDENT

Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion le
Mercredi 09/04/25

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE

